

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres  
désignés : 9

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Nombre de membres  
en exercice : 9

SEANCE DU 30 JANVIER 2023  
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JULIEN HAEGY

Nombre de membres présents : 6  
Absentes excusées : Mme GOEPFERT Marion qui donne pouvoir à Mme WUNDERLICH Monique  
Mme BROM Marie-Hélène qui donne pouvoir à Mme ELÔ Véronique  
Mme THOMA Sophie

Affiché le 31/01/2023

\*\*\*\*\*

Le président constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance :  
**l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.**

**ORDRE DU JOUR : (Convocation effectuée par voie dématérialisée en date du 20/12/2022)**

01/2023 Nomination du secrétaire de séance  
02/2023 Approbation du PV de la dernière réunion  
03/2023 Election du vice-président  
04/2023 Présentation et approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022  
05/2023 Présentation et approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022  
06/2023 Affectation des résultats de l'exercice 2022  
07/2023 Présentation et Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2023  
08/2023 Définition des aides 2023

**N°01/2023**

**OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil d'administration,  
**DESIGNE à l'unanimité :**  
↳ Mme WUNDERLICH Monique, comme secrétaire de séance.

**N°02/2023**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
25/01/2022**

Le Conseil d'administration,  
↳ **APPROUVE, à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés,  
le procès-verbal des délibérations adoptées  
en séance ordinaire du 25/01/2022**

**N° 03/2023****OBJET : ELECTION D'UN VICE- PRESIDENT**

Suite à l'élection municipale de 2020 et de l'installation du nouveau conseil le 25/05/2020,  
 Suite à la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS le 25/06/2020,  
 Suite aux démissions de Mesdames FRUHAUF Christelle, DESCHLER Audrey et LANTHEAUME Aurore,  
 Après le remplacement de membres au conseil municipal du 12/12/2022,  
 il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Ont été votés et nommés :

Au titre des Membres du conseil municipal :

- Adjointe : Mme ELÖ Véronique
- Conseillère municipale : Mme THOMA Sophie
- Conseillère municipale : Mme GOEPFERT Marion
- Conseiller municipal : M. ROHMER Guillaume
- Adjoint : M. THOMAS André (comme membre supplémentaire sur la liste)

Au titre des Membres extérieurs et nommés par le Maire

- 1 représentant des retraités et personnes âgées : Mme SPIESSER Germaine
- 1 représentant des associations familiales (l'UDAF) : Mme LANTHEAUME Aurore, démissionnaire en janvier 2023 est remplacée par M. SALCHOW Ralph
- 1 représentant des personnes handicapées : Mme WUNDERLICH Monique
- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Mme BROM Marie-Hélène

Monsieur le Président présente la candidature de Mme ELÖ Véronique

Résultat du vote secret : 8 votants

**Mme ELÖ Véronique avec 8 voix, est élue VICE-PRESIDENTE du CCAS**

**N°04/2023****OBJET : PRESENTATION et APPROBATION du COMPTE de GESTION  
Exercice 2022**

Mme Véronique ELÖ soumet aux membres du bureau, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier de la commune et arrêté comme suit :

	RESULTATS	RESULTATS
	de l'exercice 2022	de clôture de 2022
Section Investissement	0,00 €	0,00 €
Section	DEPENSES 4 739,00€	
Fonctionnement	RECETTES 12 906,76€	8 167 ,76 €
TOTAL		<b>8 167 ,76 €</b>

Les membres du bureau, après délibération, **à l'unanimité**, considérant la régularité des écritures, DECLARENT que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par le Président, **n'appelle ni observation, ni remarque de sa part.**

**N° 05/2023****OBJET : PRESENTATION et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF  
Exercice 2022**

M. Julien HAEGY, Président, quitte la salle au moment du vote et sous la présidence de Madame ELÖ Véronique,  
 Vu la concordance de résultats avec ceux du Compte de Gestion,

Les membres du Bureau

**APPROUVENT à l'unanimité**, le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté et comportant les résultats suivants (*pas de section d'investissement*) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
Section de fonctionnement	4 739,00€	12 906,76€	+ 8 167,76 €
Excédent de fonctionnement			<b>+ 8 167,76 €</b>

**N° 06/2023**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022**

Le Budget du CCAS ne comportant pas de section d'investissement,

Les membres du Bureau, après délibération,

**DECIDENT, à l'unanimité, que :**

l'excédent de fonctionnement 2022 est AFFECTE en totalité au budget 2023 à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) soit : 8 167,76 €.

**N° 07/2023**

**OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION du BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2023**

Le Président présente le projet de budget des dépenses et recettes à effectuer en 2023

Les membres du Bureau, après délibération, **à l'unanimité**,

**APPROUVENT** les propositions et

**VOTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2023 par chapitre comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	13 000, 00 €	13 000, 00 €

**N°08/2023**

**OBJET : AIDES 2023**

Les membres du Bureau **DECIDENT à l'unanimité :**

➤ **D'OCTROYER les aides comme suit :**

- **pour le portage des repas : 2 €/repas.**

Les membres du bureau **AUTORISENT** le Président à signer la nouvelle convention et tout avenant à intervenir avec l'ABRAPA ou un autre organisme.

*Cette somme pourra, en effet, être versée à toute personne demandant par ailleurs une aide pour un portage de repas effectué par un autre organisme signataire d'une convention avec le CCAS (et dans les mêmes conditions que la convention signée avec l'ABRAPA),*

- **pour la participation financière aux frais d'accueil du périscolaire ou pour les frais de garde par une assistante maternelle : 3,00€ par jour et par enfant** en limitant cette aide aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et à la condition que l'enfant soit scolarisé à DUPPIGHEIM. Pour les enfants de moins de 6 ans, une simulation de la CAF décidant de l'éligibilité doit être produite.

Pour les enfants de moins de 4 ans, dont les familles doivent recourir à une structure en-dehors de la Commune, la prise en charge se fera sur la base des enfants fréquentant le périscolaire de DUPPIGHEIM et exceptionnellement, l'aide sera majorée de la prise en charge du surcoût demandé par la municipalité d'accueil.

L'aide sera versée sur la présentation également d'une attestation de présence fournie par le périscolaire ou l'assistante maternelle.

- de **RECONDUIRE LES PARTICIPATIONS allouées les années précédentes** :
  - **pour l'aide à la licence sportive** aux conditions de la délibération du 23/09/2002,
  - **pour la participation financière au fonctionnement des écoles privées pour raisons médicales** aux conditions de la délibération du 03/03/2014
  
- d' **ALLOUER des secours exceptionnels** en chargeant le Président de décider du montant et de l'urgence avec 4 membres au moins du CCAS dans la limite des crédits disponibles au budget.

La secrétaire de séance :  
Mme WUNDERLICH Monique



Pour extrait conforme :

le Président :

